

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-3592-2005

**DEMANDE D'APPROBATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2006
POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT
LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
DE L'UNION DES CONSOMMATEURS
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

Question 1

Référence(s): 1) HQT-1, Document 1, p. 7, lignes 4-8.

« ..., le Transporteur souligne et démontre dans sa preuve qu'une diminution des investissements dont il demande l'autorisation en 2006 pourrait occasionner des impacts non désirables sur la continuité du service et nécessiter ultimement la mise en œuvre de mesures de rattrapage. »

2) HQT-1, Document 1, p. 39, lignes 6-12.

3) HQT-1, Document 1, p. 40, lignes 6-10.

4) HQT-1, Document 1, p. 42, lignes 6-12.

5) HQT-1, Document 1, p. 43, lignes 21-24.

6) HQT-1, Document 1, p. 45, lignes 13-16.

7) HQT-1, Document 1, p. 46, lignes 13-17.

Préambule :

Les références 2 à 7 font état de « coûts supplémentaires de maintenance corrective ».

Demande(s) :

1.1 Veuillez indiquer si les mesures de rattrapage mentionnées en référence 1 incluent les activités de maintenance corrective.

1.2 Veuillez, si possible, quantifier (en dollars) les effets de ces impacts non désirables et de ces mesures de rattrapage ou présenter des ordres de grandeur, en comparaison des budgets d'investissement requis.

Question 2

Référence(s): 1) HQT-1, Document 1, p. 10, lignes 3-4.

« Cette démarche de planification s'inspire des meilleures pratiques de l'industrie et résulte en une optimisation des choix d'investissement. »

Demande(s) :

- 2.1 Veuillez présenter les références ou les documents en lien avec ces meilleures pratiques et faire l'association entre ces pratiques et les éléments de la démarche de planification.**

Question 3

Référence(s): 1) HQT-1, Document 1, p. 32-33, graphiques 2, 3 et 4.

Demande(s) :

- 3.1 Veuillez indiquer si des mesures particulières de lissage sont prises pour aplanir ou atténuer l'importance de certaines périodes de remplacement des équipements ?**
- 3.2 Si oui, veuillez décrire les mesures appliquées.**
- 3.3 Si non, HQT peut-il lister des mesures qui permettraient de lisser l'impact du remplacement des équipements sur les budgets d'investissement.**

Question 4

Référence(s): 1) HQT-1, Document 1, p. 63, lignes 3-6.

Demande(s) :

- 4.1 Veuillez identifier les différentes sources de production auxquelles on fait référence.**

Question 5

Référence(s): 1) HQT-6, Document 4, p. 3.

« Pendant le développement de cette dernière norme, une évaluation de son impact potentiel sur les coûts a été effectuée. Pour l'essentiel, les résultats de cette évaluation permettent de conclure que pour l'ensemble du territoire québécois où l'on envisageait implanter des lignes de transport, l'accroissement de coût pourrait être en moyenne de l'ordre de 6 %. »

Demande(s) :

- 5.1** Veuillez présenter les calculs et les données utilisés pour déterminer l'augmentation de 6% des coûts de l'application de la norme TET-LIA-N-GEN0100 sur l'ensemble du Québec.

Question 6

- Référence(s):**
- 1) HQT-6, Document 6, p. 44 (acétate 40).
 - 2) HQT-1, Document 1, p. 63, lignes 19-22.

« Un coût unitaire inférieur ou égal au tarif de transport en vigueur indique que les investissements n'exercent pas de pression à la hausse sur les tarifs de transport. »

Demande(s) :

- 6.1** Les deux éléments mentionnés en référence indiquent que les investissements projetés ne devraient pas avoir d'effet à la hausse sur les tarifs de transport. Veuillez indiquer s'il est possible qu'il y est un impact à la baisse sur les tarifs de transport.
- 6.2** Dans l'affirmative, veuillez indiquer les événements, actions ou situations qui pourraient entraîner un impact à la baisse sur les tarifs.

Question 7

- Référence(s):**
- 1) HQT-6, Document 7, tableaux RE-7A, RE-7B et RE-7C.
 - 2) HQT-1, Document 1, p. 64-66, tableaux 8,9 et 10.

Demande(s) :

- 7.1** Veuillez expliquer la diminution des besoins de transport (en MW) pour la période entre 2006 et 2015 de la référence 1 par rapport aux tableaux de la référence 2.